



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Vœux et départs au terme de la législature

Dans toutes les communes vauchoises, la présente législature se terminera le 30 juin 2021. Les élections en vue du renouvellement des Autorités, tant exécutives que législatives, se dérouleront à partir du 7 mars (Conseil communal et Municipalité premier tour) et se poursuivront, si nécessaire, les 28 mars (Municipalité second tour) et 25 avril (Syndicature). À Cossonay, deux membres de la Municipalité se retireront l'été prochain: le syndic Georges Rime et la vice-syndic Nicole Baudet. À côté des vœux officiels pour 2021, le CossInfo se fait un plaisir de donner la parole à ces deux personnalités ayant œuvré pour le bien commun durant de nombreuses années.



Nicole Baudet

Première dame à intégrer la Municipalité de Cossonay en 2004, Nicole Baudet se souvient avoir beaucoup réfléchi et discuté avec son mari avant de faire acte de candidature. «Une fois élue, l'intégration s'est déroulée de manière très positive et les collègues m'ont bien entourée. À l'extérieur, c'était parfois un peu plus difficile, car lors de certains rendez-vous de chantier, on me prenait pour la secrétaire. Bon, avec le recul, j'en souris!»

Durant ces seize ans et demi à l'Exécutif, Nicole Baudet a été responsable du dicastère regroupant les bâtiments communaux, les constructions, les affaires sociales, la santé publique et les affaires culturelles. Elle a ainsi pu constater des évolutions notables dans le fonctionnement d'une commune, des exigences demandées et des relations avec la population. Pour elle, les dossiers porteurs se nomment, entre autres, la construction de la CossArena, les transformations techniques effectuées dans les bâtiments communaux, le Théâtre du PAM offrant de superbes spectacles appréciés loin à la ronde, la dynamisation de la Bibliothèque et la création du CLAC (Centre de Loisirs et d'Animation de Cossonay). Mais, dans cette

fonction, elle s'est surtout réjouie du contact avec les gens de manière générale et de la collaboration avec le personnel des différents services communaux, relevant leur savoir faire et leur engagement. «Nous tissons aussi un réseau important, nous acquérons des connaissances sur le terrain et développons une ouverture sur divers domaines. Mais voilà, personne n'est irremplaçable et, après toutes ces années, j'ai senti qu'il était temps de laisser ma place à de nouvelles forces apportant une impulsion différente.» Alors, de quoi demain sera-t-il rempli? «Tout d'abord, j'aurai le privilège de m'occuper de mes petits-enfants. Pour la suite, je compte exercer du bénévolat sur un plan social. Et, à moyen terme, avec mon mari, nous avons évoqué la possibilité de tenir une table d'hôtes», conclut celle qui souhaite le meilleur pour l'avenir de la commune. ■

Georges Rime

Il se souvient comme si c'était hier de ses débuts à la Municipalité qui remontent à 1998! «J'ai commencé avec Bernard Keller. Nous étions les deux nouveaux et nous nous donnions rendez-vous le lundi matin pour boire un café, tout en préparant la séance de l'après-

midi.» Georges Rime a été membre et président de diverses sociétés locales, s'intéressant toujours à ce qui se passait dans la localité. Pas étonnant donc qu'il ait opté pour un engagement de longue durée en faveur de la commune. Durant son parcours de municipal, il a bien apprécié la gestion du dicastère des bâtiments, de la police des constructions ou des sports. «En revanche, en tant que syndic, la prise en charge des finances n'était pas évidente», reconnaît-il.

Le poste de municipal/e permet d'observer la commune de façon globale «et non plus ce qui se passe uniquement devant chez soi. Peser les avantages et les inconvénients de solutions différentes à des problèmes, réfléchir aux conséquences de telle ou telle décision, c'est à la fois passionnant et compliqué.» Les critiques, positives et négatives, que la fonction engendre font partie du jeu. Elles sont parfois pesantes pour les municipaux qui font avec, mais elles s'avèrent plus dures pour la famille et les proches. «De toute façon, un/e municipal/e s'efforce de gérer au mieux et, bien sûr, certaines prises de position ne peuvent pas plaire à tout le monde.»

Quant à l'évolution de Cossonay au cours de ces dernières années,

le syndic la juge positive. Le but était de pouvoir atteindre une certaine taille (quatre à cinq mille habitants) afin de disposer des infrastructures indispensables permettant de vivre ici sans avoir l'obligation d'aller ailleurs pour bénéficier de telle ou telle commodité. «Nous avons tout sur place maintenant. Alors, bien sûr, la révision de la LAT (Loi sur l'aménagement du territoire), en restreignant les zones à bâtir, a fait accélérer le rythme des constructions qu'on pensait étaler sur une quinzaine d'années», poursuit-il, estimant aussi que la marge de manœuvre des communes est encore «assez intéressante au regard des directives cantonales.»

En 2021, Georges Rime mettra aussi un terme à son activité professionnelle à plein temps, tout en gardant un statut d'indépendant de quelques mois pour assurer l'intérim avec son successeur. «À moyen terme, j'espère que mon rêve de tenir un chalet d'alpage deviendra réalité», conclut-il en souhaitant que, dans l'avenir, les sociétés locales puissent toujours bénéficier du fort appui des membres du Conseil communal «car elles sont le poumon de la localité garantissant des liens sociaux indispensables à nos concitoyennes et concitoyens.» ■

COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay



EN BREF

Zone du Pré-aux-Moines Incivilités

Une recrudescence d'incivilités a été constatée ces dernières semaines sur le site du Pré-aux-Moines et plus particulièrement aux abords de CossArena. Différentes mesures préventives ont été mises en place afin de les stopper, notamment des patrouilles par une société de surveillance spécialisée, à des horaires irréguliers

COVID Brèves

Nouvelles mesures cantonales

Si la situation reste tendue dans les hôpitaux du Canton, les contaminations montrent une tendance à la baisse. En conséquence, le gouvernement vaudois a adapté son dispositif de lutte contre le virus pour les semaines à venir et jusqu'au 31 janvier 2021. Moyennant le strict respect des règles sanitaires, les principaux allègements suivants ont été décidés:

- ❖ Les musées et galeries d'exposition sont ouverts depuis le 1er décembre 2020;
- ❖ Les bars, cafés et restaurants ont quant à eux été autorisés à rouvrir leurs portes depuis le 10 décembre 2020;
- ❖ Du 18 décembre 2020 au 3 janvier 2021, les rassemblements sont autorisés jusqu'à 10 personnes, dans le respect du cadre familial.
- ❖ Les théâtres, cinémas et salles de spectacles rouvriront leurs portes dès le 19 décembre 2020.

Au niveau communal, le CLAC a rouvert des portes depuis le 26 novembre 2020 et accueille à nouveau les jeunes jusqu'à 16 ans, selon son horaire usuel.

Nous rappelons que toutes les informations sur la pandémie et l'évolution de la situation sanitaire sont mises à jour régulièrement sur le site Internet communal www.cossonay.ch, sur les sites de l'OFSP www.bag.admin.ch et du Canton de Vaud www.vd.ch/coronavirus.

Action de soutien

La Municipalité étudiera dans le courant du premier trimestre 2021 si elle compte redémarrer une action de soutien envers ses commerçants, telle que celle qui a été élaborée durant l'été. Si tel est le cas, celle-ci sera annoncée par le biais du *Journal de la Région de Cossonay* et du site Internet communal www.cossonay.ch.

en soirée. Toutefois, nous rappelons aux citoyens voisins de cette zone qu'ils ont la possibilité de contacter directement la Gendarmerie, via le 117, lorsque de tels agissements sont constatés en soirée ou les week-ends.

Office de Poste de Cossonay Nouveaux horaires

Dès le lundi 4 janvier 2021, l'office de Poste de Cossonay (Rue des Laurelles 6), sera ouvert de la manière suivante: Lundi - vendredi: 08h00-11h30 / 14h00-18h00. Samedi: 09h00-11h00.

Fêtes de fin d'année - Horaires

ADMINISTRATION COMMUNALE: Tous les Services communaux seront fermés pendant les fêtes de fin d'année, soit dès le **jeudi 24 décembre 2020 à 11h30**. Les collaborateurs de l'administration se réjouissent de vous retrouver à partir du **lundi 4 janvier 2021**, selon les horaires usuels des services. En cas d'urgence durant ce laps de temps, merci de vous conformer aux instructions qui seront indiquées sur le répondeur de l'administration communale (021 863 22 00), sur le site web communal (www.cossonay.ch) et aux piliers publics.

CENTRE DE TRI DES DÉCHETS: Pendant les fêtes de fin d'année, le centre de tri sera fermé **les jeudis, vendredis et samedis 24, 25 et 26 décembre 2020, et 31 décembre 2020, 1er et 2 janvier 2021**. Les autres jours, ouvertures selon l'horaire habituel.

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE: La dernière ouverture de l'année aura lieu le **samedi 19 décembre 2020 de 09h30 à 11h30**. Ensuite, la bibliothèque fermera ses portes du **21 décembre 2020 au 2 janvier 2021**. Réouverture le **mardi 5 janvier 2021 à 15h30**. L'équipe de la Bibliothèque vous souhaite de joyeuses Fêtes!

Ramassage des sapins de Noël

Votre sapin de Noël est encombrant et vous ne pouvez pas l'amener au centre de tri des déchets? Vous pouvez alors le déposer à l'Eco-point de la rue Neuve ou à côté des conteneurs enterrés situés dans la localité dès le 4 janvier et jusqu'au 15 janvier 2021. Celui-ci sera ramassé par nos collaborateurs du Secteur travaux et voirie.

Label Cité de l'énergie Recertification

Compte tenu de ses résultats convaincants et exemplaires dans le développement de sa politique énergétique communale, la Commune de Cossonay s'est vu renouveler le label *Cité de l'énergie*. Sur un maximum de 478 pts, Cossonay en a obtenus 317,9, soit un score de 66.5%.

Chemin pédestre reliant Cossonay à Penthalaz

Les travaux de la société Cosvegaz, sur le chemin pédestre reliant Cossonay à Penthalaz et lon-

Fonds de développement durable - règlement

Le Conseil communal a adopté dans sa séance du 31 août 2020 un règlement relatif à la création et l'utilisation d'un fonds pour le développement durable, qui permet à la Municipalité d'octroyer des subventions dans différents domaines. Ce règlement entrera en vigueur dans le courant du mois de janvier 2021. **La date de son entrée en vigueur sera communiquée en temps voulu sur le site Internet communal, aux piliers publics, puis dans la prochaine édition du CossInfo (29 janvier 2021).** Dès l'entrée en vigueur de ce règlement, il sera possible pour la population de consulter la documentation nécessaire sur le site Internet communal, au guichet du Greffe municipal et du Service technique communal, ainsi que de solliciter des subventions dans les domaines concernés. Toutefois, nous précisons que des subventions seront octroyées uniquement pour des travaux ou achats ultérieurs à la date d'entrée en vigueur du règlement précité.

geant le tracé du funiculaire, à partir des escaliers du pont blanc, et jusqu'au lieu de croisement des deux cabines du funiculaire, sont maintenant terminés et il est à nouveau possible d'emprunter ce chemin.

Elections communales 2021

Nous rappelons aux citoyens intéressés à faire acte de candidature lors des prochaines élections communales de mars 2021, que toutes les informations nécessaires sont disponibles auprès du Greffe municipal ou sur la page www.cossonay.ch/electionscommunales2021 du site web de la Commune. Le délai pour le dépôt des listes de candidats au Conseil communal et à la Municipalité est fixé au 18 janvier 2021.

Jeunesse de Cossonay - Tambours dans les rues de la localité

Comme de coutume lors des Fêtes de fin d'année, les membres de la société de Jeunesse sillonneront les rues de la localité en jouant du tambour. Si la tradition veut que certains habitants les accueillent dans leur foyer pour partager le verre de l'amitié, cela ne pourra hélas pas se faire cette année, en raison des mesures sanitaires liées à la lutte contre la pandémie de coronavirus Covid-19. ■

LA MUNICIPALITÉ ET LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE VOUS SOUHAITENT DE TRÈS BELLES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !